

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.5/1333  
11 juin 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE "UN KAMER'IN" DE BATCHAM CONCERNANT  
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

I

Le Comité de base d'O.K. Batcham se sont réunissent à son  
Assemblée extraordinaire à Batcham, Mbouda, le 24-4-58

Sous présidence de camarade Mouafo Jean,  
Assesseur Tchoufo Alfonse

Pour étudient la question des émeutes qui se déclare depuis  
le 31-10-57, 58.

à Monsieur le Secrétaire général des Nations-Unies New-York (U.S.A.)

Le notre pétition poursuivant des mortes sous épes de M. Djouantio Etienne  
député de la dite Subdivision de Mbouda, qui a été condamné par le même crime  
depuis 1945 environ, Dont la population de Batcham avaint le destitué dans leur  
chefferie, pour attire la conséquence que peut être son crime sera bientôt  
perpetué.

Lorsque le beau M. Dj. Etienne, s'étais parteger par l'Administration (F.)  
de régagne la chefferie par force militaires envoie de M. Borne Chef de région  
Bamiléké vers 1950, Depuis ces dates écoulais, le sieur prescité ce dessus,  
cherchais l'occasion pour nous tueons, Mais il n'étais eu, en 1956, comme l'homme  
étais désigné député, il on trouvé occasion pour nous combattuons, il on (illisible)  
pour nos cadavres noués par un médaille décoré le 8-4-58.

Nous avons soulevons d'une protestation contre cet mercenaire qu'il doit  
régagne le notre chefferie Puisque l'homme se le chef de force militaires, nous  
n'admettrons sa présance à Batcham.

Depuis le jour où l'administration impose c'est criminel, nous avons protestons le même jour, notre protestation restent toujours muette.

Du fait que nous qu'un Chef, nommé Liontchie-Moïse<sup>1/</sup>, qui ne jamais été commis de tel crime, ni surtaxe, ni autre chose, dans cet agglomeration. Puisque tous le peuple Cameroun, se sont affiliation dans leur reunion; le sieur Djouhtio Etienne et l'administration (F.) pour nous déraciné ils, nous taccent des upécistes. Ils ignorent que l'union (F) ce comme l'U.P.C. au Kamerun.

Les notres pétitions exiger destitué à Batcham ce criminel, sans ça, il n'y auras rien comme les germe des personnes à Batcham.

Nous demandons l'Assescation de tutelle pour la vertu de article 76 de la charte. qui stipule l'indépendance immédiate et unifié

Par reponse visul

Ci joint la liste des morts

Président Mouafo Jean

(Signé) illisible

Assesseur Tchouof Alphonse

(Signé) illisible

---

1/ Note du Secrétariat : Le Chef Lontsi Moïse est l'auteur du T/PET.5/1325 où il se plaint également des agissements du nommé Djuatio Etienne.

Djodjem, Tchinda, Tchindé-Nouvée, Fomekano André, Munkamafa, Solemekano Palaba,  
Tuwaa Moïse, Tégouo, Ngoufo Martin, Ténegouana, Tasson Elias, Djanzélié-Tanpalaba,  
Foupa Jonas, Djiadjo Lucas, Téfotsaa, Tékuité Pierre; Bouo King, Tcheudje Jean,  
Tésson Viroa, Tedongau-Kamban, Foupa-Saï, Tédou-Kampani, Tadio-Michel, Takala Manion,  
Tchiofo Nolap, Tédifou, Tchuntsa Copi, Fomena Galep, Djemelie Nalap, Kuenan,  
Kvafonang, Saadah, Ténéfopoe, Sontching Jacob, Woufo, Tékuité, Nguegang Bameda,  
Tagué banga, Metang Tamplo, Tchindadia, Tétadjo Tedjem, Noupou Wo, Fafotau,  
Djemdji David, Ngoula, Tédoufé-compani, Tedjemetu

49 morts

-----